

Rapport de la Commission du Conseil pour la séance du mardi 9 décembre 2014 concernant

le **REGLEMENT DU CIMETIERE**

(commission ad hoc)

La commission ad hoc, formée de Mesdames Bandieri Francine, Glaser Nicole, Rastello Célia (excusée lors de la séance) Vullioud Aline et Hausser Odile, rapporteur, s'est réunie le lundi 7 juillet en commun avec des représentants de la commission des finances, afin d'étudier les propositions de mise à jour du règlement du cimetière.

La Municipalité était représentée par Messieurs Didier Lohri, syndic, François Matthey, en charge du dicastère concerné et Pierre-Alexandre Miauton.

Constatant que les habitudes et coutumes de la population ont sensiblement changé depuis quelques décennies, cette remise à jour nous a paru nécessaire.

Nous avons comparé le règlement actuel avec le règlement type proposé et discuté de façon approfondie de certains articles « délicats » en essayant de respecter au mieux les sensibilités diverses.

Nous avons laissé le soin à la commission des finances de faire des propositions concernant les divers émoluments prévus.

Aucune autre séance n'a eu lieu, mais quelques remarques et adaptations ont encore été apportées par échanges de mails et acceptées par l'ensemble de la commission.

Ce projet de règlement a été envoyé au département cantonal concerné, qui l'a approuvé avec une ou deux remarques minimales ne justifiant pas de nouvelle réunion.

CONCLUSION :

A l'unanimité, la commission ad hoc propose donc au Conseil d'**adopter le présent règlement tel que présenté.**

Pour la commission ad hoc :

Francine Bandieri

Nicole Glaser

Aline Vullioud

Odile Hausser

Bassins, le 24.09.2014